



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0714

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0714**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'emplacement géographique privilégié du territoire de la métropole lyonnaise a favorisé son ouverture sur le monde et, dans le même temps, la convergence des influences venues de l'extérieur. C'est, aujourd'hui encore, un atout exceptionnel pour soutenir le fort potentiel du territoire en matière de développement économique, touristique, universitaire, culturel et un terreau fertile pour concilier qualité de vie, développement du lien social et cohésion territoriale. Le tissu associatif de la Métropole de Lyon apporte, également, une contribution particulièrement significative quant à l'action internationale du territoire.

La tradition lyonnaise d'humanisme social a donné naissance aux plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationalement reconnues ainsi qu'à un tissu d'acteurs locaux qui, par leurs innovations sociales, contribue de façon significative au développement humain sur le territoire et sur les territoires extérieurs dans le cadre des échanges internationaux de la Métropole.

Les activités des associations relatives à l'action internationale s'inscrivent dans la politique de la Métropole en matière de promotion et de sensibilisation aux thématiques internationales permettant ainsi aux citoyens, et notamment aux publics jeunes, de mieux connaître les grands enjeux mondiaux et les cultures du monde. Ces actions menées par les acteurs locaux du territoire trouvent leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole à l'international : la stratégie Europe et l'animation territoriale sur les politiques européennes, les coopérations bilatérales géographiques et thématiques, la coopération au développement avec les pays émergents et soutien des acteurs de la solidarité internationale du territoire, l'internationalisation du territoire et l'ouverture sur le monde.

Des engagements ont été pris, en 2014, entre le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon, sur un principe de continuité en termes de soutien financier, pour les actions engagées pour 2015 au bénéfice des associations dans le domaine de l'action internationale.

De plus, la mutualisation des initiatives de ces acteurs du territoire métropolitain dans le domaine de l'action internationale est un des enjeux liés à la création de la Métropole à partir de 2015.

Par délibération du Conseil n° 2015-0533 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a décidé de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 66 000 €, pour soutenir les programmes d'actions 2015 de 14 associations menant des actions à caractère international.

En complément, la présente délibération propose de soutenir les programmes d'actions 2015 de 6 autres acteurs de l'action internationale, pour un montant total de 38 500 €.

Parmi ceux-ci, la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon propose de mettre en œuvre une action spécifique de soutien à l'accueil d'étudiants syriens en région Rhône-Alpes afin qu'ils puissent être intégrés dans des cursus d'études supérieures dans le périmètre de l'Université de Lyon pour l'année universitaire 2015-2016. Cette action, menée en partenariat avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et estimée à un montant total de 130 000 €, doit permettre d'accueillir 10 étudiants au sein des établissements pendant une année environ. L'Université de Lyon sollicite le soutien de la Région Rhône-Alpes qui s'est engagée à contribuer à hauteur de 73 800 € (équivalent à 10 bourses annuelles) et de la Métropole. Le CROUS, pour sa part, s'engage à assurer l'hébergement dans les résidences étudiantes existantes et l'accompagnement social nécessaire.

Dans ce cadre, une convention quadripartite à passer entre l'Université de Lyon (COMUE), la Métropole, la Région Rhône-Alpes et le CROUS est proposée.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, pour l'année 2015, au profit de ces 6 structures menant des actions à caractère international, pour un montant total de 38 500 € dont le détail est précisé en annexe.

Le versement de la subvention interviendra, au plus tard, le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un bilan financier, d'un compte de résultat et d'un bilan d'activités. Dans le cas où une convention est signée, les conditions de paiement y sont précisées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement aux 6 structures telles que présentées en annexe, au titre de l'année 2015, pour un montant total de 38 500 €,

b) - le modèle de convention à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Arts clowns marionnettes et musiques dans nos rues-France (ACMUR) et Handicap international,

c) - la convention à passer entre la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de Lyon, la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O3471A (28 500 €) et compte 657382 - opération n° 0P02O1920 (10 000 €).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.